

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

DIXIEME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
437^{ème} REUNION
25 MAI 2014
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CDXXXVII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a, en sa 437^{ème} réunion, tenu une séance publique, le 25 mai 2014, à l'occasion du dixième anniversaire de son lancement, avec la participation de tous les États membres de l'UA, les Organes de l'UA, des représentants des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR), des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des organisations de la société civile africaine (OSC), des groupes de réflexion et des institutions académiques.

La célébration du 10^{ème} Anniversaire du CPS a coïncidé avec la célébration de la Journée de l'Afrique, ainsi qu'avec la fin de la célébration durant une année du jubilé d'or de la création de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/UA). La célébration a été une excellente occasion pour le Conseil de faire le bilan des progrès réalisés et des défis rencontrés au cours de la dernière décennie dans la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, en vue de réaliser l'objectif fondamental d'une Afrique exempte de conflits, conformément à la lettre et à l'esprit de la Déclaration solennelle adoptée par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, le 26 mai 2013.

Le Conseil a suivi des déclarations du Vice-Président de la Commission de l'UA, du Commissaire à la Paix et à la Sécurité et du Quatrième Vice-Président du Parlement Panafricain, ainsi que des différents participants portant sur le travail du CPS au cours des dix dernières années dans l'exercice de son mandat de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Le Conseil a également suivi une communication sur les conclusions des consultations en Afrique menées par les OSC africaines dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du CPS, faite par le Représentant des OSC du Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCOR) et a pris note des recommandations formulées dans leurs conclusions.

Le Conseil a rappelé les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Union africaine et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui accorde une importance primordiale à la nécessité de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, comme une condition nécessaire pour l'accélération du développement et de l'intégration socio-économiques du continent.

Le Conseil a, en outre, souligné la nécessité de renforcer l'utilisation de tous les instruments de diplomatie préventive disponibles dans le but d'anticiper les crises et de les empêcher de dégénérer en véritable conflit. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance de renforcer les liens entre l'alerte rapide et la réponse rapide, qui exige que les organes politiques compétents de l'UA fonctionnent avec l'urgence requise et agissent efficacement sur la base des informations qui leur sont communiquées sur les conflits et les crises potentiels.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'informer régulièrement sur les points critiques potentiels sur le continent, en vue de faciliter et de soutenir une action rapide par le Conseil. À cette fin, le Conseil a souligné la nécessité d'allouer davantage de ressources, afin de soutenir et de renforcer les capacités du Système continental d'alerte rapide, le rôle de bons offices de la Présidente de la Commission et le travail des Envoyés et Représentants spéciaux. Le Conseil a souligné la nécessité d'exploiter au mieux la capacité consultative du

Groupe des Sages, en sa qualité d'organe de diplomatie préventive, afin de prendre des décisions éclairées.

Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et a exprimé sa satisfaction pour le rôle de leadership que l'Union africaine a assumé dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. À cet égard, le Conseil a appelé tous les États membres de l'UA et les Communautés économiques régionales, ainsi que les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) à soutenir le processus d'opérationnalisation intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier la Force africaine en attente (FAA) et sa capacité de déploiement rapide. Dans l'intervalle, le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer l'opérationnalisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), comme une mesure transitoire pour la pleine opérationnalisation de la FAA.

Le Conseil a reconnu le rôle essentiel que le rôle essentiel de la coopération avec d'autres parties prenantes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le continent. A cet égard, le Conseil a appelé à une plus grande coordination et consultation entre le Conseil et les CER/MR sur leurs interventions, en particulier, dans les situations de conflit et a convenu d'organiser une réunion annuelle, en vue de renforcer la coopération, la coordination et les synergies sur les questions de paix et de sécurité sur le continent, y compris les menaces nouvelles et émergentes. Par ailleurs, le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la coordination avec les CER/MR et d'exploiter au mieux les avantages comparatifs des uns et des autres sur la base des principes de complémentarité et de subsidiarité.

Le Conseil a salué son partenariat avec le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres organisations internationales et a souligné la nécessité d'un partenariat plus efficace et solide et de davantage de soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En particulier, le Conseil a appelé à une interaction plus régulière et robuste avec le Conseil de sécurité des Nations unies en s'appuyant sur les atouts et avantages comparatifs des deux Conseils et en reconnaissant la responsabilité première du Conseil de sécurité des Nations unies dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de tenir dûment compte de la position de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité exprimée à travers les décisions de l'Union, en particulier le CPS de l'UA. Le Conseil a également appelé les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies à assumer un plus grand rôle de leadership sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

Le Conseil a reconnu le fait qu'au cours des dix dernières années, il y a eu peu d'interaction entre le CPS et les OSC, telle que prévue dans le Protocole relatif à la création du CPS. Le Conseil a reconnu la nécessité de réexaminer l'application souple de certaines conditions pour la participation des OSC est nécessaire, afin de faciliter en tant que mesure transitoire, une mise en œuvre dynamique de l'article 20 du Protocole relatif à la création du CPS. À cet égard, le Conseil a convenu d'interagir davantage avec les OSC africaines et d'autres organes de l'UA et de déterminer leur participation active sur une base régulière pour la réalisation efficace de ses efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits. À cette fin, le Conseil a convenu de tenir des réunions consultatives annuelles avec d'autres organes de l'UA et les OSC, tel que prévu en vertu des articles 18, 19 et 20 de son Protocole.

Le Conseil a appelé à apporter un soutien plus robuste et plus soutenu aux pays sortant de conflit en ce qui concerne la réconciliation et la reconstruction et le développement post-conflit. Le Conseil a souligné l'importance de consolider les acquis de la paix et de la sécurité sur le continent dans la phase post-conflit, afin de prévenir la reprise des conflits. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance de la pleine opérationnalisation et du fonctionnement de ses structures subsidiaires, y compris le Comité post-conflit.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face aux menaces croissantes du terrorisme en Afrique et a appelé la Commission de l'UA et les Secrétariats des CER/MR à élaborer une stratégie globale de l'UA pour lutter contre le phénomène de l'extrémisme, du terrorisme et d'autres menaces nouvelles et émergentes à la paix et à la sécurité en Afrique, tels que la piraterie, la traite des êtres humains, le trafic de drogue, les conflits à orientation religieuse et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, le Conseil a appelé à l'élaboration de mécanismes au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour faire face à ces nouvelles menaces.

Le Conseil a également souligné le problème croissant de la fragilité de l'État à la lumière des derniers développements sur le continent et a souligné la nécessité pour les États membres de l'UA de renforcer la gouvernance et les institutions, ainsi que les réformes du secteur de la sécurité.

Le Conseil a reconnu la nécessité urgente d'introduire de sérieuses améliorations dans la façon et la manière avec lesquelles il répond aux menaces à la paix et à la sécurité sur le continent et les foyers de conflits violents en faisant un plus grand usage de son mandat, en particulier dans les aspects qui n'ont pas reçu une plus grande attention.

Le Conseil a noté avec préoccupation la faible, l'insuffisante ou l'absence de mise en œuvre de certaines de ses décisions et a exprimé sa ferme détermination à lutter contre ce phénomène en prenant des mesures spécifiques, y compris la tenue d'une session spéciale à cet égard. Par ailleurs, le Conseil a appelé à accorder une plus grande volonté politique et davantage de ressources au CPS et à tous les autres aspects de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, afin de mettre en œuvre efficacement les décisions sur la paix et la sécurité.

Le Conseil a souligné l'importance de la visibilité de ses activités, et à cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'adopter une stratégie de sensibilisation et de communication efficace.

Le Conseil a reconnu le manque de financements durables et prévisibles et de fourniture d'un soutien logistique pour les opérations de soutien à la paix de l'UA, ce qui a sérieusement sapé les efforts de l'UA pour répondre rapidement et efficacement aux situations de crise. À cet égard, le Conseil a convenu de la nécessité de disposer d'une plus grande appropriation en apportant un soutien financier et logistique aux opérations de soutien à la paix de l'UA. Par conséquent, le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer le processus visant à trouver des sources alternatives de financement en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité.

Le Conseil a lancé un appel à tous les Etats membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier tous les instruments pertinents de l'UA relatifs à la paix et à la sécurité, notamment le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil a noté avec préoccupation les défis auxquels il est confronté dans la mise en œuvre de son mandat, en raison de lacunes dans les dispositions du Protocole relatif à la création du CPS et a souligné qu'il est important que les organes compétents de l'UA prévoient des dispositions supplémentaires dans le Protocole relatif à la création du CPS. À cette fin, le Conseil a décidé d'organiser une retraite/retraite de réflexion pour identifier toutes les lacunes et faire des propositions à cet effet.

Le Conseil a convenu d'organiser un atelier d'experts, d'universitaires et de spécialistes en politique, afin de procéder à un examen approfondi du paysage dynamique de paix et de sécurité de l'Afrique, ainsi que de faire le bilan de l'impact du fonctionnement du CPS au cours des dix dernières années avec des recommandations pour des améliorations dans l'exercice de son mandat.

Le Conseil a convenu d'organiser une deuxième phase de commémoration de son dixième anniversaire au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement en marge de la Conférence de l'UA qui se tiendra en juin à Malabo, en Guinée équatoriale.